



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

Table des matières

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire.....	2
Habitat - Logement.....	2
1. Dispositif transitoire « Osez rénover »	2
2. Sollicitation du fonds d'intervention foncière et immobilière (FIFI)	2
Economie.....	4
1. Foncier économique: attribution d'un lot – parc d'activités Bringall	4
2. Pass commerce et artisanat	5
3. Demande de subventions 2024	7
Tourisme	12
1. Demande de subventions 2024	12

Membres du bureau communautaire :

- Stéphane LE DOARÉ
- Éric JOUSSEAUME
- Jean-Louis BUANNIC
- Jean-Claude DUPRÉ
- Stéphane MOREL (arrivée 18H09)
- Gwénola LE TROADEC
- Jean-Michel GAINÉ (départ 19h38)
- Nathalie CARROT-TANNEAU (arrivée 18h50)
- Jean-Luc TANNEAU
- Ronan CRÉDOU
- Yannick LE MOIGNE (départ à 18h48)

Membres du bureau communautaire excusés :

- Valérie DRÉAU

Maires :

- Christian LOUSSOUARN
- Jean-Edern AUBRÉE (départ à 18h48)

Maires excusés :

- Cyrille LE CLEAC'H
- Serge GUILLOUX
- Jean L'HELGOUARC'H

Administratif :

- Jonathan GAUTHIER



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

Le président démarre la séance à 17H43.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 1^{er} février 2024 est approuvé et Stéphane MOREL est désigné secrétaire de séance.

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

Habitat – Logement	17h58
--------------------	-------

1. Dispositif transitoire « Osez rénover » (annexe 2)

Par délibération, le conseil communautaire du 15 février 2024 a approuvé la modification du dispositif « Osez rénover – dispositif transitoire » jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat privé (de type « OPAH ») et abrogé la délibération du conseil communautaire 10 juin 2021 qui avait initialement instauré ce dispositif.

Le dispositif transitoire approuvé par le conseil communautaire du 15 février 2024 se traduit par la prise en charge financière du reste à charge de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en plafonnant sa participation à CINQ CENTS EUROS (500 €) pour toutes les aides de l'Anah à l'amélioration de l'habitat et pour tous les niveaux de revenus des ménages.

Cette AMO est assurée par un opérateur-conseil (Citémétrie, SOLIHA, etc.) chargé d'accompagner techniquement et administrativement les ménages dans le montage des dossiers ANAH.

Le tableau joint en annexe indique le montant de cette prestation d'AMO (1), la partie prise en charge par l'ANAH (2) et le « reste à charge plafonné à 500 € » de la CCPBS (3).

Aussi, au vu des justificatifs reçus par les opérateurs Citémétrie et Ergo 29, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide auprès de **4 propriétaires** référencés dans le tableau joint en annexe, pour montant total de **591, 00 €** d'aides communautaires : 3 dossiers au titre de travaux d'adaptation et 1 dossier au titre de travaux d'économie d'énergie.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- **Attribue les aides comme proposées dans l'annexe jointe.**

2. Sollicitation du fonds d'intervention foncière et immobilière (FIFI)

Par délibération du 26 mars 2015, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution du fonds d'intervention foncière et immobilière de manière à accompagner les communes dans leurs stratégies de maîtrise foncière pour favoriser la production de logements abordables dans le cadre d'opérations d'aménagement communales (lotissement, ZAC, acquisition-amélioration) comprises en priorité dans l'enveloppe urbaine.

Le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au bureau communautaire.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

- Commune de Penmarc'h, opération de Forn Ar Zall

La commune de Penmarc'h a sollicité la CCPBS pour bénéficier du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière pour l'acquisition des parcelles cadastrées BE n°291, 296 et 350 d'une contenance totale de 1 335 m², sises au lieu-dit Forn Ar Zall dans le bourg de Penmarc'h, et inscrites en zone 1AUC au PLU.

Ces parcelles sont adjacentes de terrains appartenant à un propriétaire privé et d'autres propriétés du CCAS de Penmarc'h. Cette acquisition doit permettre de constituer un ensemble foncier de près de 6 100 m² pour une opération de lotissement porté par la commune et le propriétaire privé. La commune, par délibération de son conseil municipal du 13 décembre 2023, s'est engagée à produire des logements à prix abordable à destination des jeunes ménages et en résidence principale. Le nombre de « lots abordables » reste à définir mais la commune s'est engagée à la réalisation d'au moins 20 %.

Le conseil municipal du 13 décembre 2023 a décidé d'acquérir ce bien pour un prix de 10 680 €, soit 8 € le m².

Enfin, pour information, sur cet ensemble foncier, 1 723 m² sont considérés comme déjà consommés au MOS 2021 et 4 373 m² sont classés en ENAF au MOS 2021 (dont les trois parcelles acquises par la commune faisant l'objet de la présente demande de FIFI).

Au vu des pièces transmises aux services communautaires pour l'instruction du dossier, il est proposé de donner un accord pour une subvention de 50 % du montant d'acquisition, soit un montant de 5 340 €.

- Commune de Combrit, opération de Kroaz Hent

La commune de Combrit a sollicité la CCPBS pour bénéficier du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière pour l'acquisition des parcelles cadastrées BP n° 50 et 180, d'une contenance totale de 18 780 m², sises dans l'agglomération de Kroaz Hent, inscrites en zones 1AUhc et NL au PLU.

Cette acquisition doit permettre à la commune de porter un projet de hameau léger réversible sur le site d'une ancienne carrière, comblée aujourd'hui par des remblais. Cette opération, initialement portée par un collectif d'habitants, est aujourd'hui portée directement par la commune qui a associé depuis le début le pôle aménagement / planification de la CCPBS, dans le cadre d'une gouvernance commune des partenaires associés. Ce projet permet ainsi l'expérimentation d'une nouvelle manière d'envisager l'habitat, l'urbanisme et le vivre ensemble à travers une organisation collective. En outre, la partie classée NL permettra l'aménagement d'un parc et de jardins partagés pour le hameau léger ainsi que pour les autres opérations en cours au Kroaz Hent, renforçant ainsi le caractère de « village » au sens de la loi Littoral de cette agglomération.

Le conseil municipal, par délibérations du 13 décembre 2022 et 29 août 2023 a décidé d'acquérir ces biens pour un prix de 0,55 € par m² pour la partie est de la parcelle BP 50 (5 030 m² classés NL), 6 € par m² pour la partie ouest de la parcelle BP 50 (13 500 m² classés 1AUhc) et 1 € symbolique pour la parcelle BP 180 (250 m² classés 1AUhc), soit un prix total de 83 767,50 €.

Enfin, pour information, la parcelle BP 50 est considérée comme déjà consommée au MOS 2021 et la parcelle BP 180 de 250 m² est classée en ENAF au MOS 2021 (cette classification peut être considérée comme une erreur manifeste et la CCPBS fera une demande de classification en « terrain vacant » au MOS 2021 – comme la parcelle BP 50 et l'ensemble du lotissement adjacent – lors de la prochaine mise à jour).

Au vu des pièces transmises aux services communautaires pour l'instruction du dossier, il est proposé de donner un accord pour une subvention de 50 % du montant d'acquisition, plafonnée à 37 500 €.

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

- Commune de Combrit, opération de Ty Ar Barrez

La commune de Combrit a sollicité la CCPBS pour bénéficier du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière pour l'acquisition de la parcelle cadastrée BI n°1, d'une contenance totale de 3 352 m², sise au 13 rue du Général De Gaulle dans le bourg de Combrit, face à la mairie actuelle et inscrite en zone UHa1 au PLU.

En 2022, une étude a été menée dans le cadre des résidences d'architecture PAF (Programmation Active en Finistère) pour revitaliser le centre bourg de Combrit. Cette étude a identifié le site de Ty Ar Barrez comme un emplacement pertinent pour accueillir des logements locatifs publics et des équipements au service de la population. Ce site est actuellement la propriété de l'association diocésaine de Quimper. Il comprend le presbytère, aujourd'hui vacant, le bâtiment de Ty Ar Barrez, utilisé par la commune pour des activités associatives et des jardins comprenant des éléments naturels à protéger identifiés au PLU.

Cette acquisition doit permettre à la commune de constituer une réserve foncière pour réaliser à moyens termes une opération de production de logements dont au moins 20 % seront consacrés à la production de logements abordables.

Le conseil municipal du 9 janvier 2024 a décidé d'acquérir ce bien pour un prix de 500 000 € net vendeur.

Au vu des pièces transmises aux services communautaires pour l'instruction du dossier, il est proposé de donner un accord pour une subvention de 50 % du montant d'acquisition, plafonnée à 37 500 €.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une aide de 5 340 € à la commune de Penmarc'h pour l'acquisition des parcelles BE n°291, 296 et 350, sises au lieu-dit Forn Ar Zall dans le bourg de Penmarc'h,
- Approuve l'attribution d'une aide de 37 500 € à la commune de Combrit pour l'acquisition des parcelles BP n°50 et 180, sises dans l'agglomération de Kroaz Hent,
- Approuve l'attribution d'une aide de 37 500 € à la commune de Combrit pour l'acquisition de la parcelle BI n°1, sise au 13 rue du Général De Gaulle dans le bourg de Combrit (Ty Ar Barrez).

Économie

18h50

1. Foncier économique (annexe 3)

1.1 Attribution de terrains en zone d'activités communautaire : parc d'activités de BRINGALL : vente d'un lot

Après plusieurs réunions d'échanges avec les professionnels de santé et l'évolution dans le projet initial (abandon des sage-femmes pour raison économique et des dentistes pour le manque de visibilité lié au conventionnement avec l'ARS), trois médecins et une pédiatre portent un projet de construction d'une maison médicale au sein du parc d'activités de Bringall.

La société en cours de création, représentée par Mesdames B, C et D. et Monsieur A. (*l'identité des personnes est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*), s'est positionnée pour acquérir un lot d'une surface d'environ 1 350 m² afin d'y implanter un bâtiment qui pourra à terme accueillir deux praticiens supplémentaires et des étudiants stagiaires. Un logement de fonction est également prévu.

Bureau communautaire 21/03/2024

Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

Par délibération du conseil communautaire du 15 février 2024, le prix de vente a été fixé à 90 €/m² pour les projets qui respectent les conditions suivantes :

- la conception des bâtiments anticipe des possibilités d'extensions ;
- le projet s'intègre à l'environnement existant au sein d'un espace d'équipements publics et non résidentiels et son architecture affirme le caractère structurant du projet ;
- le projet limite l'imperméabilisation des sols notamment au niveau de l'emprise des stationnement.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Acte la vente d'un lot d'une superficie d'environ 1 350 m² du parc d'activités de BRINGALL à Pont-l'Abbé au profit de la société, en cours de création, représentée par Monsieur A et Mesdames B, C et D (*l'identité des personnes est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*).

2. Pass commerce et artisanat (annexe 4)

Le conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire, situés hors zones d'activités.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT. Ces dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision et dès réception de l'ensemble des factures acquittées.

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION	AIDE SOLLICITÉE	PARTICIPATION CCPBS
SAS MARMOUZ	HABILLEMENT	PONT-L'ABBÉ	7 500 €	5 250€
SARL BOUGE TON PION	JEUX DE SOCIETE	PONT-L'ABBÉ	7 129 €	4 990 €
EI LE QUINZE	RESTAURATION	PONT-L'ABBÉ	7 500 €	5 250 €
SAS FEE DES FLEURS	FLEURISTE	LE GUILVINEC	2 840 €	1 420 €

2.1 Demande de la SAS MARMOUZ – PONT-L'ABBÉ

Avec 8 ans d'expérience du couple dans l'entrepreneuriat, Madame A. et Monsieur B. (*l'identité des personnes est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*) projettent l'ouverture d'un concept store pour les enfants, rue du château à Pont-l'Abbé.

Du textile, des accessoires, des jouets et arts créatifs principalement de marques locales et françaises seront disponibles.

La demande d'aide concerne des travaux au sein du local, l'installation d'un système d'alarme, l'acquisition de matériel professionnel, l'achat de caisse numérique, de l'enseigne et la création d'un site Internet.

Le montant de cette acquisition atteint le plafond des dépenses éligibles.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 7 500 €.

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CCI a rendu un avis favorable le 19 janvier 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » à la SAS MARMOUZ représentée par Madame A et Monsieur B.

2.2 Demande de la SARL BOUGE TON PION – PONT-L'ABBÉ

Après une expérience réussie dans la restauration, Madame C. et Monsieur D. (*l'identité des personnes est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*) ont souhaité ouvrir leur boutique de vente et location de jeux de société et salon de thé.

La demande d'aide concerne l'aménagement et l'équipement de la boutique.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur des investissements estimés à hauteur de 23 763,04 € soit une aide de 7 129 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CCI a rendu un avis favorable le 19 janvier 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 129 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » à la SARL BOUGE TON PION.

2.3 Demande de l'EI LE QUINZE – PONT-L'ABBÉ

Madame E. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*), souhaite ouvrir un bar, tapas et restauration rapide, rue Lamartine à Pont-l'Abbé. Il s'agit de créer un lieu d'échanges et de convivialité, avec de nombreuses animations et une restauration de type brasserie.

La demande d'aide concerne l'aménagement de l'espace, la climatisation et sonorisation du bar et du restaurant.

Le montant de cette acquisition atteint le plafond des dépenses éligibles.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 14 février 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » à l'EI LE QUINZE.

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

2.4 Demande de la SAS FEE DES FLEURS – LE GUILVINEC

Titulaire d'un CAP dans le métier, Madame F. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*), souhaite créer une activité de vente de fleurs sur la commune du Guilvinec. Elle proposera un éventail champêtre de fleurs et plantes d'origine française et d'objets de décoration.

La demande d'aide concerne l'aménagement de l'espace, l'enseigne, la création d'un site internet et quelques travaux de plomberie au sein du local loué par la mairie du Guilvinec.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur des investissements estimés à hauteur de 9 465,62 € soit une aide de 2 840 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 26 février 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 2 840 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » à la SAS FEE DES FLEURS.

3. Demande de subventions 2024 - Économie

Les demandes de subvention suivantes ont été présentées lors de la commission 3 « Développement Économique » qui s'est tenue le 12 mars 2024 :

Structure	Montant sollicité	Date de réception de la demande
Technopole Quimper Cornouaille	8 900 €	26/12/23
Entreprendre au féminin Bretagne	2 500 €	18/12/23
Initiative Cornouaille	11 000 €	23/01/24
CAE Chrysalide	3 000 €	22/12/23
Cluster Algues Bretagne	4 000 €	23/01/24
Solidarités Paysans de Bretagne	500 €	23/11/23
Res'agri Cornouaille	500 €	25/01/24
TOTAL 2024	30 400 €	

3.1 Technopole Quimper-Cornouaille

La Technopole Quimper Cornouaille est une association qui intervient sur le développement économique du territoire par l'innovation des entreprises. Elle porte trois missions principales :

- L'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou technologiques ;
- L'accompagnement aux projets collaboratifs d'innovation (projets des pôles de compétitivité, programmes locaux, régionaux et nationaux de soutien à l'innovation) ;
- L'accompagnement au développement des entreprises innovantes ;
- L'animation économique des filières prioritaires du territoire (petits-déjeuners débats, salons, forums, clubs thématiques...).

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

La Technopole Quimper Cornouaille assure également une présence dans de nombreux réseaux dédiés à l'innovation, aux plans régional, national et international, en tant que membre de la fédération des 7 Technopôles Bretagne.

La Technopole Quimper Cornouaille concentre ses actions sur les filières économiques prioritaires du territoire (activités maritimes, agroalimentaires, technologies numériques). Elle est impliquée dans les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et Valorial, pour qui elle est le point d'entrée, développant ainsi une expertise dans les domaines d'innovation liés au maritime et au bien-manger pour tous. Le volet numérique trouvant des applications dans tous les secteurs d'activité, elle est également impliquée dans le label French Tech +, qui vise à favoriser le développement des startups, participer à la mutation de l'économie, faire émerger et attirer les talents et animer l'écosystème du numérique, à travers la Cantine Numérique.

Elle a une expertise dans l'ingénierie de projets à dimension européenne (veille et montage de projets et de coopérations), et permet d'aider à la création de partenariats pour les acteurs économiques locaux dans le cadre des appels à projets Horizon Europe (2021-2027).

Parmi les entreprises du territoire suivies par la Technopole, on peut citer : AquaB - Marinoe, Les Moules de Cornouaille, Plastimer, Algolesko, Glaz, Maint and Sea, Techsealab...

Pour mener ses actions, elle sollicite, pour l'année 2024, une subvention de 8 900 € (montant identique depuis 2018).

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 8 900 € à la Technopole Quimper Cornouaille.

3.2 Entreprendre au Féminin Bretagne

L'association «Entreprendre au Féminin Bretagne » est un réseau économique et un organisme de formation, qui lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en favorisant la création d'entreprises par les femmes, à tous les stades du parcours (idée/ création/ développement).

Partenaire du dispositif Pass Création depuis 2022, l'association accompagne et sécurise les parcours professionnels et entrepreneuriaux des femmes sur le territoire breton depuis 10 ans, en s'appuyant sur un réseau de plus de 550 adhérentes. Elle joue donc également un rôle d'animation et de réseautage sur le territoire.

La CCPBS est partenaire de l'association depuis 2017. Ce partenariat s'est concrétisé par l'accueil de femmes en entretiens de positionnement pour les accompagner dans leur projet de création d'entreprise, l'organisation d'évènements sur le territoire pour rompre l'isolement et favoriser la mise en réseau (café off, ateliers thématiques : comptabilité/gestion, visibilité sur Instagram).

Pour 2024, l'association propose de poursuivre, et de renforcer le partenariat :

- Aller à la rencontre des femmes, à tous les stades de leur idée/projet/entreprise, dans le but de les aider à transformer leur idée en projet, et leur projet en entreprise pérenne et économiquement viable ;
- Initier des rencontres sur le territoire pour permettre aux cheffes d'entreprises et porteuses de projet de sortir de l'isolement, d'échanger, et de développer leur réseau économique (ateliers, webinaires, café off, petit déjeuner business...);

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

- Poursuivre et développer l'offre de formation à distance pour permettre aux femmes de monter en compétence.

La subvention demandée pour l'année 2024 est de 2 500 € (montant forfaitaire pour les EPCI).

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 2 500 € à l'association « Entreprendre au Féminin Bretagne ».

3.3 Initiative Cornouaille

Depuis plus de 20 ans, l'association Initiative Cornouaille apporte son soutien aux porteurs de projets (création et reprise) sur le territoire du Sud Finistère, en accordant des prêts d'honneur (prêts à taux zéro de 3 000 à 15 000 euros), et en proposant un accompagnement sous forme de suivi technique durant les premières années d'activité et/ou de parrainage avec un chef d'entreprise expérimenté.

La subvention sollicitée a deux destinations :

- L'abondement au fonds de prêt de l'association ;
- La contribution aux frais de fonctionnement.

En 2023, l'association a soutenu 15 projets d'entreprise, dont 10 créations, 4 reprises et 1 développement.

A noter qu'à partir de 2024, l'association mettra également en œuvre le prêt d'honneur agricole local.

Pour 2024, l'association sollicite une aide de 0,30 € par habitant soit un montant total de 11 000€.

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 11 000 € à l'association « Initiative Cornouaille ».

3.4 Coopérative d'activités et d'emploi – Chrysalide

Chrysalide est une coopérative d'activités et d'emploi créée en 2002 à l'échelle du Finistère. Elle accompagne et héberge sur les plans juridique, fiscal, social et comptable, des entrepreneurs qui souhaitent développer une activité économique.

Elle propose un accompagnement individuel et collectif au développement des projets, avec un statut d'entrepreneur-salarié. C'est une alternative à l'entrepreneuriat individuel.

Chrysalide accueille des entrepreneurs de métiers très divers, des prestations de services aux particuliers et aux entreprises ou des activités de production et de négoce (Chrysalide), aux activités de services à la personne (Coop domi ouest), aux métiers relevant du champ des arts plastiques et graphiques, du design, de l'audiovisuel, de l'édition, du spectacle vivant (Artenréel), et des métiers du bâtiment (Penn ar Bat).

En 2023, Chrysalide a :

- Organisé des réunions d'information collectives, dont une permanence dans les locaux de la CCPBS (16 personnes du territoire y ont participé);

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

- Mené des entretiens individuels « Diagnostic du projet » (4 personnes du territoire, dont 2 ont rejoint la CAE);
- Accueilli 3 nouveaux porteurs de projets en contrat CAPE;
- Permis la création d'un emploi (contrat d'entrepreneur salarié).

Le plan d'actions suivant est proposé pour 2024 :

- Actions de sensibilisation et d'information (réunions d'information collectives en visioconférence, permanences à la CCPBS, participation à des événements organisés sur le territoire)
En 2024, la CAE souhaite renforcer son développement en se faisant davantage connaître des porteurs de projets plus jeunes (favoriser l'accueil d'apprentis au sein de la CAE pour faciliter la création d'entreprises par les jeunes)
- Accueil des porteurs de projet (entretiens individuels, entrée de nouveaux entrepreneurs dans la coopérative)
- Accompagnement post-crédation (pérennisation des activités)
En 2024, Chrysalide renforcera l'accompagnement des activités en développement avec l'organisation d'ateliers collectifs autour de la gestion commerciale.
- Accompagnement des porteurs de projets artistiques et culturels : Chrysalide bénéficie pour les 3 prochaines années d'un financement du ministère de la culture pour renforcer la professionnalisation des artistes et porteurs de projets culturels (programme de 7 mois : gestion, communication, stratégie).

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 3 000 € (montant identique aux années précédentes).

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 3 000 € à Chrysalide.

3.5 Cluster Algues Bretagne

Dès 2018, le pôle métropolitain du Pays de Brest, en partenariat avec la Technopole Brest Iroise et la CCI, a créé un cluster algues pour accélérer la structuration et le développement de la filière.

L'association créée en 2023 a pour objectif d'accélérer la structuration et le développement de la filière algues.

Sur notre territoire, ce sont 112 emplois liés à la filières algues qui ont été recensés en 2021.

Pour mener ses actions, elle sollicite, pour l'année 2024, une cotisation de 4 000 € (grille de cotisation basée sur le nombre d'emplois).

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 4 000 € à l'association « Cluster Algues ».

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

3.6 Solidarités Paysans de Bretagne

« Solidarités Paysans de Bretagne » accompagne les agriculteurs pour les aider dans la recherche de solutions face aux difficultés de tout ordre qu'ils rencontrent : incertitudes aggravées des marchés liées à la situation de crise en Europe, pressions persistantes liées à la condition animale, fortes attentes sociétales sur les questions d'environnement et d'énergie, risques sanitaires... À cela, s'ajoutent les dégâts de la récente tempête CIARAN.

L'enjeu est de maintenir les agriculteurs qui le souhaitent sur leurs exploitations ou de leur permettre de se reconvertir dans les meilleures conditions. C'est aussi leur permettre de s'adapter à leur environnement par la prise en compte de l'ensemble des problématiques de leur exploitation. C'est également participer à la prévention des risques psycho-sociaux qui représentent une problématique majeure pour les agriculteurs.

L'association sollicite un soutien financier à hauteur de 5 000 € afin de permettre la réalisation d'actions pour accompagner des agriculteurs en difficulté sur notre territoire.

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 500 € à l'association « Solidarités Paysans de Bretagne ».

3.7 Res'agri Cornouaille

Res'agri Cornouaille est une association locale attachée au réseau départemental Res'agri, réseau des groupes de développement agricole du Finistère. Elle mène différentes actions de vulgarisation et de communication auprès des agriculteurs et des acteurs du territoire : diffusion d'informations, de formations, élaboration de projets locaux, ...

L'association met aussi en place des actions de découverte des métiers pour faire connaître aux collégiens les réalités de l'agriculture et la diversité des métiers.

Le 4 avril prochain, il est proposé, aux élèves de 4^e des collèges de l'ouest Cornouaille, une journée pédagogique de découverte des métiers de l'agriculture.

La matinée sera consacrée à la visite d'exploitations. Seize entreprises des 4 EPCI de l'ouest Cornouaille sont investies pour accueillir 450 élèves.

Six entreprises du pays bigouden sud ouvriront leurs portes : la ferme de Keraugant, le GAEC Ollivier-Sparfel et C&L Gueguen Paysage à Loctudy, le GAEC Lestalia à Plomeur, les paniers enchamptés à Pont-l'Abbé et la ferme de Kerautret à Tréméoc.

Ils participeront ensuite à un forum des métiers (élevage porcin, élevage laitier, maraichage, pépinière et horticulture, machinisme, forêt, aquaculture, alimentaire, agroalimentaire) à la salle Avel Dro de Plozévet. Res'agri Cornouaille sollicite un soutien financier de 500 € pour mener à bien cette opération de découverte des métiers de l'agriculture.

Les frais de transport des élèves sont pris en charge par le département du Finistère.

La commission économie a rendu un avis favorable le 12 mars 2024.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 500 € à l'association « Res'agri Cornouaille ».

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

Tourisme

18h55

1. Demande de subventions 2024 - Tourisme (annexes 5 à 8)

Lors de la commission 4 « Développement Touristique » qui s'est tenue le 20 février 2024 ont été présentées les demandes de subvention et d'adhésion ci-après, elles ont recueilli un avis favorable.

1.1 Défi bigouden (annexe 5)

Pour rappel une convention avait été signée en 2019 avec l'association « Défi bigouden » pour une période de 3 ans avec l'octroi de 2 000 € par an afin de soutenir la participation au « Défi des ports de pêche ». La crise COVID et ses conséquences n'ont pas permis l'organisation des éditions 2020 et 2021. Un avenant a donc été réalisé pour régulariser la convention initiale sur les années suivantes : 2019/2022/2023.

En 2024, la CCPBS est sollicitée à hauteur de 2 000 € pour la participation au défi des ports de pêche et 2 000 € supplémentaires pour l'habillage de la coque du bateau aux couleurs du territoire.

Un devis pour l'habillage de la coque a été réalisé et s'élève à 1 476 € TTC.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 2 000 € pour la participation au défi des ports,
- Accorde une subvention de 1 476 € pour l'habillage de la coque,
- Approuve les termes de la convention d'objectifs,
- Autorise le président à signer la convention.

1.2 Festival photos l'Homme et la Mer (annexe 6)

L'association du « Festival photos L'Homme et la Mer » compte 70 adhérents et a pour objectifs de valoriser le patrimoine maritime et ses savoir-faire, et notamment :

- Faciliter la circulation des œuvres d'artistes dans le Pays bigouden sud ;
- Valoriser et transmettre le patrimoine culturel maritime du territoire et promouvoir l'activité économique qu'est la pêche ;
- Organiser et offrir une animation/proposition culturelle en avant saison estivale en décloisonnant deux activités culturelles l'écriture/lecture et la photographie ;
- Favoriser les échanges intergénérationnels au sein des structures socioculturelles.

Depuis sa création, le festival de photographies du Guilvinec « l'Homme et la Mer » rencontre un succès croissant, et élargit progressivement son activité au territoire qui l'entoure. Comme en 2023, l'exposition se poursuivra sur la commune de Treffiat.

La 14^e édition se tiendra du 1^{er} juin au 30 septembre 2024. Le programme d'animations (conférences, projections...) qui ponctuent les 4 mois d'expositions sera finalisé ultérieurement. Toutefois, cette édition sera marquée par la présence de Yann Queffelec, auteur de deux livres sur la tragédie du Bugaled Breizh. Cette dernière fera l'objet d'une attention particulière du Festival cette année.

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 8 000 € sur un budget prévisionnel total de 70 900 €. Pour rappel, la subvention attribuée était de 5 000 € en 2020, 2021, 2022 et 6 500 € en 2023.

Bureau communautaire 21/03/2024



Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

L'organisateur justifie l'augmentation de la demande de subvention par la hausse du coût des impressions des photographies (42 384 € en 2023 contre 39 364 € en 2022).

La convention de mise à disposition d'œuvres photographiques réalisée entre la CCPBS et l'association sera reconduite en 2024 dans les locaux du siège et de Kérist.

Les membres de la commission proposent une subvention de 6 500 €.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 6 500 € au festival « l'Homme et la Mer »,
- Dit que le paiement de la subvention s'effectuera en 2 versements : 5 000 € versés à la signature de la présente convention ; le solde soit 1 500 € sur présentation du bilan de la manifestation,
- Approuve les termes de la convention d'objectifs,
- Autorise le président à signer cette convention.

Les élus souhaitent qu'un nouvel échange soit initié avec l'organisateur pour permettre aux communes du territoire de bénéficier des séries de photos. Cette demande ne conditionnera pas le soutien financier.

1.3 Nautisme en Pays bigouden (annexe 7)

L'association « Nautisme en Pays bigouden » compte 9 adhérents sur le Pays bigouden sud. Son projet associatif permet de fixer les priorités de l'association et de définir ses missions.

Ce projet est bâti en concertation avec l'ensemble de ses membres, structures nautiques du territoire avec le partenariat de la CCPBS.

Cette démarche collective s'inscrit dans la volonté de maîtriser le développement des activités nautiques sur l'ensemble du pays Bigouden, en phase avec la politique territoriale.

Les 6 enjeux jalonnent le plan d'actions porté par l'association pour les années 2023 > 2027 :

- Donner accès au nautisme aux jeunes bigoudens
- Participer à l'attractivité touristique
- Être garant d'une pratique nautique de qualité
- Devenir un outil d'animation du territoire
- Pérenniser des emplois sur le territoire
- Promouvoir le nautisme et le réseau

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de 5 000 € sur un budget prévisionnel de 75 288 € afin de mettre en œuvre son plan d'actions.

L'association Nautisme en Pays Bigouden organise par ailleurs un événement maritime appelé « L'Odyssée bigoudène », les 10 et 11 mai 2024 à Lesconil.

Les objectifs de cet événement sont les suivants :

- Mixer des animations : activités nautiques, découverte des métiers, sensibilisation à l'environnement, jeux ludiques... avec une ambiance festive de bord de mer.
- Créer un lieu convivial et respectueux des espaces naturels.
- Mobiliser l'ensemble du territoire dans ce nouveau concept innovant.

Cet événement mettra en valeur les savoir-faire du territoire en matière de nautisme et de maritime, suscitera l'envie de pratique, voire de faire naître des vocations. Il favorisera la rencontre et les échanges entre professionnels du maritime.

Bureau communautaire 21/03/2024

Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 mars 2024

Les services de la CCPBS seront sollicités pour l'organisation et la participation à cet événement.

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 2 000€ sur un budget prévisionnel de 6 900€ pour l'organisation de cet événement.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 5 000 € à l'association Nautisme en Pays bigouden pour ses frais de fonctionnement,
- Accorde une subvention de 2 000 € à l'association Nautisme en Pays bigouden pour l'organisation de l'évènement « l'odyssée bigoudène »,
- Approuve les termes de la convention d'objectifs,
- Autorise le président à signer cette convention.

1.4 Adhésion AJE 29 (annexe 8)

Il est proposé de renouveler le partenariat du Pôle Economie et Tourisme avec l'association Jeunesse et entreprises du Finistère (AJE 29). La CCPBS est donc sollicitée afin d'adhérer à AJE29 pour un **montant de 500 € pour 2024**.

Pour rappel, le partenariat avec AJE 29 a pour objectif de rapprocher les élèves, les étudiants des entreprises et de faire découvrir les différents métiers et formations présents sur le territoire notamment pour les secteurs en tension.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'ont été menées les actions avec le lycée des métiers du Paracllet et les restaurateurs du Pays bigouden sud. Cela a permis aux étudiants de découvrir le travail des restaurateurs Bigoudens et de mettre en valeur les produits de la pêche locale.

En 2024, il sera prévu de renouveler différentes actions en partenariat et d'envisager également de valoriser les métiers et les artisans d'art à travers les travaux du site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon.

Par délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à AJE 29 pour un montant de 500 €.

Fin de la 1^{re} partie à 19h15

PV validé :

Le président, Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance, Stéphane MOREL	